

Les autres listes vous proposent. Avec nous vous proposez.

Démocratie :

Débat et **consultation citoyenne** avant toutes décisions.

Fonctionnement, environnement, investissement, la
santé...

Transparence : publication des indemnités.

Sur les actions engagées et pouvoir proposer des
alternatives.

Impôts et taxes :

Contrôle des dépenses publiques afin de réduire les
impôts et taxes.

Et d'augmenter votre **pouvoir d'achat**.

Soutenez notre **liste**

*Election municipale et communautaire, ville de Figeac.
Le 15 et 22 Mars 2020.*

UNION POUR LA DEMOCRATIE Directe

Avec Frédéric BARBIER DAMIETTE
Master Droit et Science politique. Licence en kinésithérapie.

www.damiette.com

Facebook : liste Union pour la Démocratie directe.

4ème Réunion publique
le vendredi 13 Mars 2020
salle Lotte H.Eisner de 20h30 à 22h.

*Ancien CES rue Victor Delbos à côté de la
salle Roger Laval, et de l'église du Puy.*

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

Journal de la démocratie directe #1 (écrit en octobre 2019)

I. La Démocratie directe, qu'est-ce que c'est ?

C'est une sorte de référendum d'initiative populaire ou citoyen permanent. C'est-à-dire que c'est la population, **une personne ou un groupe de personne** (association...) qui **proposent** (par le site internet de la ville de Figeac directement ou en se présentant dans un bureau de la mairie...) une initiative afin de créer, modifier ou abroger une règle de la compétence de la municipalité ou du Grand Figeac ou de proposer un vœu sur des compétences qui ne sont pas municipales (département, région, Europe...).

1. Prise de décision :

Par les mêmes réseaux, dans un délai (qui peut être d'un mois) **les autres habitants, citoyens décident si oui ou non cela est nécessaire**, une bonne chose, ça se passe par un débat et en général il y a consensus.

Par exemple pour la mise en place d'un compost sur certaines places de la ville ou des repas uniquement bio à la cantine... Le consensus et l'approbation ne font presque pas de doute sur ces sujets. Alors simplement le conseil municipal entérine l'idée (comme le veut la Loi) lors de ses réunions qui seraient mensuelles. Il fait tout son possible avec les services municipaux pour que cela s'applique le plus rapidement possible au niveau municipal et communautaire (estimation du délai de mise en œuvre, explication si retard, étude, budgétisation). Les **proposants peuvent eux-mêmes travailler avec la municipalité** qui est tenue d'effectuer des réunions publiques (avec ordre du jour... et en prévenant par tous les canaux bien une semaine avant).

Lorsque la situation est plus complexe. Par exemple quelqu'un propose une indépendance énergétique des logements individuels ou collectifs des habitants...ou lorsque le vote serait moins décisif et consensuel (un mois après la proposition) alors une étude est réalisée par le conseil municipal (comme cela se passe très souvent actuellement), budgétée. Suivant cette étude les habitants débattent à nouveau et la majorité l'emporte. Le conseil municipal entérine alors la proposition qui devra être exécutée dès que possible par les services compétents. A savoir que même s'il n'y a pas de

majorité pour ce projet mais qu'il n'y a pas aussi de majorité contre, ce projet pourrait être réalisé dans la zone ou le domaine où il remporte une adhésion certaine.

La démocratie directe n'est donc pas la pratique prévue actuellement par la Loi ce qui n'empêche pas d'essayer. Rien ne l'interdit. Les institutions restent mais le maire et les conseillers s'engagent à appliquer la Démocratie directe.

2. Engagements :

Les membres de la liste pour l'élection municipal s'engagent donc forcément à accepter que les **habitants soient les seuls à proposer et à décider**. A posséder le « pouvoir législatif » en quelques sorte. Eux-mêmes peuvent le faire bien sûr mais que par les mêmes canaux (internet, bureau de vote, réunions du conseil municipal...).

On paye bien nos taxes et impôts par internet pourquoi ne pas l'utiliser pour l'usage de la Démocratie ?

La Démocratie directe implique aussi une **transparence totale**. Publication des indemnités pécuniaires et de nature (restaurants au frais de la collectivité...). Pas d'élus membres de conseil d'administration d'établissement créé par une collectivité publique, sinon toujours pas d'indemnités...Car dans la Démocratie directe tous peuvent être membres...Tous travaillent à l'élaboration de la « Loi municipale » (des arrêtés municipaux...). Mais ce sont les citoyens qui le décideront et de leur publication...

3. D'où vient cette conception de Démocratie ?

Cette idée de démocratie directe **existe depuis longtemps**. Par exemple Carl Rittinghausen en parle déjà de manière très simple en 1851 dans son essai « *La législation directe par le peuple, ou La véritable démocratie* ». Son applicabilité lui paraît tout aussi facile. Ce n'est donc pas nouveau dans la littérature et pas de quoi avoir peur d'être soi-même et tous à la fois « responsable ». On ne peut pas croire que tous les Hommes souhaitent se déchirer et être les plus riches ou écraser les plus faibles. Tous meurent finalement.

Dans l'idéal, **la démocratie directe pourrait s'appliquer dans tous les ressorts de la société : hôpitaux, entreprises...** Peu de salariés... souhaitent perdre leur travail ou travailler dans des conditions difficiles évidemment ? Et **en 1915 par exemple encore, par référendum, sans doute nos arrières grands parents français ou allemands auraient préféré la Paix à la Guerre ?** Après une année d'horreur ? Même si un des aïeux a fait toutes les batailles et a eu toutes médailles alors qu'un autre est parti, sans doute un peu « pacifiste », se réfugier en Espagne pour éviter ça.

4. A propos de la « tête de liste » potentielle :

Car la Loi l'impose mais le seul but est d'appliquer la Démocratie directe et non d'une carrière politique pour que tous puissent proposer au débat ses idées.

- **Attaches dans le sud-ouest.** Né à Béthune en 1978 et ayant vécu 20 ans dans le Pas de Calais. Dès 6 ans nous passons une partie de chaque vacance d'été dans le Périgord Noir chez un cousin germain. A 11 ans j'adore le vélo et « m'échappe » pour voir gouffres, grottes, châteaux, abbayes, dolmens. Et des cabanes.
- **« Citoyen du monde ».** A 16 ans j'imagine déjà une Constitution internationale basée sur les peuples en partie et faire le tour du monde en vélo. Après une Maîtrise de Droit publique, une **Licence en kinésithérapie, un Master 2 Recherche en Droit et Sciences politiques** spécialité mutations institutionnelles (à Toulouse, Lille, Bordeaux et en Belgique) et quelques économies, j'alterne pendant 5 ans travail, studio de 11 m2 et **voyages avec 90.000 km** en vélo, kayak et marche, en Amérique du Nord et du Sud, Afrique nord-occidentale, Océanie et Europe bien sûr. Une trentaine de pays visités et près de 1000 dodo à la belle étoile (**www.damiette.com; you tube/cap woot**).
- **Origine.** Des Flandres (française et belge), des marchands, du Morvan et du Jura, des paysans. En 1993 mes parents rénovent une vieille ruine en Bouriane et apporte leur pierre à l'édifice et au patrimoine lotois. Avec actuellement de la famille originaire du Viet Nam, d'Algérie et du Niger, grâce ou à cause de nos anciennes colonies. Nous vivons et travaillons depuis 2010 à Figeac avec ma conjointe qui y est née ainsi que nos deux enfants.

II. « Programme » :

Le seul programme commun à tous les membres de la liste est celui d'appliquer la Démocratie directe, de mettre en place les modalités dans une « Constitution municipale » pour que toute personne, citoyen, puisse proposer, débattre et enfin décider.

Quelques idées qui sont personnelles, par exemple. **Pour rappel, ce n'est pas un programme.**

1. Démocratie locale et directe.

- **Transparence totale quant aux indemnités de fonction et de nature, au cumul de mandat** et d'indemnités (affichage, mise en écriture sur le site internet de la ville, vote des indemnités par les citoyens...).
- Le maire n'étant que le porte-parole, le gestionnaire de la ville... **Le maire pourrait dans l'absolue être renouvelé tous les 6 mois par tirage au sort** parmi les conseillers municipaux engagés à appliquer la Démocratie directe. Un **conseil municipal tous les mois** afin de gérer plus efficacement les affaires courantes de la ville.
- **Citoyens proposent, débattent et votent** soit par le **site internet** de la ville, soit dans les bureaux des **mairies**, soit **à domicile** pour ceux qui ne peuvent se déplacer que difficilement. **Le système sera anonyme afin de garantir la liberté d'expression** (sauf volonté contraire). Cela reste donc ouvert et non fermé à un parti...

2. Transport. Transports alternatifs et en commun : covoiturage (sur le site de la ville), beaucoup plus de voie et piste cyclable, assistance électrique, plus de transports en commun pour relier les bourgs du grand Figeac, améliorer le chemin de fer et infrastructures. **Améliorer la sécurité pour les poussettes et fauteuils handicapés, déplacement des enfants et personnes âgées : état des trottoirs, zones piétonnes** (horaires précis pour les véhicules de livraison).

3. Energie. Indépendance énergétique de chaque logement, y compris avec la récupération des eaux pluviales.

4. Environnement. Passage à une **agriculture « raisonnée »**, **permaculture**, **en plus de la chasse et la pêche**, en réduisant les intrants nocifs dans l'environnement, la **production et la vente localement**, améliorer l'état des **rivières**. Aider les entreprises dans leur contrôle et recyclage des déchets. **Protection de la faune et de la flore.**

5. Emploi, social. Créer une **régie municipale** pour centraliser les offres et demandes locales, favoriser les formations et réemploi localement. Permettre aux migrants de trouver des occupations, les aider dans la mise à jour des rdv et du suivi en attendant leur régularisation. **Créer des formations** en lien direct avec l'agriculture durable, l'écologie (transport alternatifs, réseaux ferrés), les métiers d'arts et d'artisanats. **Favoriser les commerçants et la diversification des entreprises (axées sur l'énergie et le transport alternatif).**

6. Education, associations. Etablir les **diagnostics** pour les infrastructures sportives et les écoles (amiante ?), **les rénover**. Aider à **renforcer les interactions parents/enfants/professeurs** et celles entre le sport, l'école et la culture. Etablir des règles fiables pour les subventions. En aparté, **l'« hôtel » du Vigier** aurait pu être une belle structure pour donner des locaux aux associations, y établir des festivals, une part d'artisanat et savoir-faire local et quelques chambres d'hôtel aussi ?

7. Tourisme, patrimoine et centre historique. Aider à l'amélioration et la mobilité dans le centre historique, au développement commercial et artisanal, à la mise en place d'une concertation en vue de la **rénovation des bâtiments privés et de leur ouverture au public, rénovation du canal** (qui a existé pendant 700 ans avant de le combler pour faire une route) à travers la création d'une association dans laquelle pourrait investir les entreprises, créer **un jardin avec jeux pour enfants... à la place Vival** et un jardin botanique partagé à la place de la Raison.

8. Santé. Améliorer, **rétablir des services publics de l'hôpital**. Améliorer les statuts de la maison de santé et la concertation avec l'ensemble des professionnels de santé afin d'établir une offre de soins variée et adéquate aux patients.

9. Sécurité. Favoriser les liens d'insertions par l'emploi et le social afin d'éviter les détresses et autres inconvénients, prise en charge des délinquants dans leur suivi et réinsertion (emploi avec « retour à la nature » ...avec des programmes spécialisés...). Améliorer la **visibilité de la police municipale** en leur donnant des moyens adéquats. Concertation avec la gendarmerie.

Voilà en bref, quelques idées, ce ne sont que des propositions parmi beaucoup d'autres qui dans le cadre de la démocratie directe seraient proposées, débattues et décidées par tous les citoyens.

La démocratie directe permettra aussi d'utiliser et de rendre utile les personnes volontaires qui ont des compétences, par passion ou par leur travail, dans des domaines particuliers. Chacun pourra travailler en commun dans les commissions municipales...

III. Les différences avec les « autres démocraties » :

1. La démocratie représentative. C'est celle que nous connaissons actuellement dans les Etats dits démocratiques. **Les citoyens votent** pour une personne ou un parti puis **pendant la durée du mandat ils n'ont plus de possibilités légales d'actions sur les décisions (donc lobbying ou manifestations...).** **Pas de moyens efficaces et démocratiques prévus pour agir.** Peu de transparence, système partisan. On essaie d'introduire des procédures de participation : réunion publique, concertation avec les citoyens. Mais les **décisions sont souvent déjà prises par les dirigeants.**

2. La démocratie participative. Elle est de plus en plus sollicitée notamment par les oppositions. La consultation des citoyens ne se fait

cependant que suivant la demande d'une instance ou d'un groupe, à un moment précis et sur un thème précis, les citoyens ont **juste la capacité de donner leur avis sans caractère obligatoire. De plus, pas d'anonymat donc pas de liberté d'expression respectée.**

3. La démocratie semi directe. Elle utilise seulement le référendum d'initiative citoyen et le référendum municipal (initiative du maire), de temps en temps. Là aussi la **question demande une réponse précise « oui ou non » et ne pose que sur un thème précis, le débat est peu présent, il faut un minimum de citoyens pour l'initier ce qui ne permet pas des propositions d'une personne seule.**

Exemple de constitutionnalisme municipal : www.lesmolieres.fr

- Nous sommes les seuls à définir un mode décisionnel avec les citoyens précis (où, comment, quels délais, quels domaines et compétences... ?).
- Nous sommes les seuls à proposer la publication des indemnités et des cumuls de mandats publics.
- Nous sommes les seuls à proposer la

restauration du canal de Figeac (au moins dans le centre) qui était classé monument historique et de ses moulins sans dépenses publiques supplémentaires ! (sur ce modèle participatif, avec 300.000 visiteurs par an, soit près de 10x plus que le Musée Champollion !)
Par exemple : www.guedelon.fr

Pour toutes informations : www.damiette.com

Pour en discuter : fredbarbierr@yahoo.fr

Frédéric Barbier Damiette

**Ceci permettrait de proposer un projet global et cohérent...
Si approbation des citoyens.**

**Permaculture - Energie - Transport
Tourisme – Ecole d'arts et de métiers-
Services publiques**
Et forcément conjointement : commerces, économies, diversification industrielle (attention de ne pas faire comme à Décazeville)...



Le Conseil des Sages

- fait des propositions
- est saisi par le Conseil Municipal pour rapporter sur un sujet ou participer à un projet.



Le Conseil Municipal des Enfants

- fait des propositions
- est saisi par le Conseil Municipal pour travailler sur un projet.



Les Votations citoyennes

Consultation du corps électoral auquel s'ajoute, le cas échéant étrangers, mineurs, personnes travaillant aux Molières, etc...

- convoquées sur une ou plusieurs questions par le **Conseil Municipal**, qui en respecte le résultat
- initiées par **20% du corps électoral** qui en fait la demande publiquement



Le Maire et le Conseil Municipal

- prennent les décisions conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
- veillent au respect des engagements collectifs



Obligatoires pour : modification, révision du Plan Local d'Urbanisme, investissement supérieur à 200 000 €, participation de la commune à un organisme intercommunal.

Les Commissions extra-municipales sont chargées d'**instruire un projet**.

- **analysent et travaillent** avec tous les éléments disponibles pour leur **information**
- **co-construisent** avec le Conseil Municipal
- publient éventuellement un **rapport**
- sont **dissoutes** une fois le projet réalisé



Le Jury citoyen ou l'Assemblée locale

- Citoyens **tirés au sort** et représentant **3% du corps électoral**
- **analyse et travaille** avec tous les éléments d'**information** disponibles
- rend un **avis motivé**
- est **dissout** une fois l'avis rendu

Les Comités consultatifs thématiques

- se réunissent autour d'un **sujet**, ou thème.
- **analysent et travaillent** avec tous les éléments disponibles pour leur **information**
- **co-construisent** avec le Conseil Municipal
- proposent et mettent en place des **initiatives**

les habitants

Journal Pour la Démocratie directe #2

Election municipale et communautaire Mars 2020

(écrit le 20 janvier 2020)

Figeacoise, Figeacois.

I. Nous sommes la SEULE liste à s'engager POUR la transparence :

- La **publication mensuelle des indemnités** de nature et de fonction perçues lors du mandat,
- La publication de tout cumul de mandat de fonctions publiques et des indemnités publiques perçues avec ces cumuls de mandat,
- Une fonction de Maire tournante tous les 6 mois (comme pour le Conseil européen de l'Union européenne), l'ancien Maire aidera le suivant bien sûr,
- Ce sont les **citoyens qui proposeront, débattront et décideront**. La municipalité sera chargée de l'exécution (**séparation des pouvoirs "législatifs" et exécutifs**). La Constitution reste comme les institutions. Donc aucun risque si on doute.
- Mon **mandat sera "bénévole"**, le seul but étant d'améliorer le système décisionnel et d'expérimenter la démocratie directe à Figeac et au Grand Figeac

- 1. Tourisme** = restaurer le canal de Figeac au moins dans le centre historique et favoriser l'installation d'une école des métiers d'arts...
- 2. Energie** = indépendance énergétique des logements individuels et collectifs.
- 3. Agriculture** = permaculture (favoriser l'installation d'une école).
- 4. Transport** = passage transport collectif et mobilité douce.
- 5. Diversification des industries** (énergies, transports non routier), qualité agricole (de proximité), **croissance "verte"** (création d'emplois, améliorer l'offre touristique et la dynamisation commerciale en centre historique), **social** en favorisant les rencontres dans les places de quartier de la ville (jeux, potagers avec maraîchage-permaculture, compost collectif...).

II. Nous sommes la SEULE liste à prévoir les conditions garantissant la LIBERTE D'EXPRESSION dans un mode décisionnel que nous sommes aussi les seuls à prévoir de manière claire.

La liberté d'expression sera respectée dans le temps (dans la durée) et dans l'espace.

1. Respect de la liberté d'expression dans l'espace, en tout lieu. Chacun pourra proposer, débattre et décider (c'est la délibération) par 4 moyens principaux :

- sur place en travaillant en commun **avec les commissions municipales et communautaires ou avec les assemblées citoyennes**,
- **à domicile**, un agent soumis à la confidentialité et au secret pourra se déplacer si vous êtes en invalidité...
- sur place, dans les **bureaux des mairies**,
- enfin, et le plus important sans doute aujourd'hui pour que toute délibération soit significative, par **voie dématérialisée**, par internet, sur le site de la ville et du Grand Figeac où chacun pourra même à l'autre bout du monde et à n'importe quelle heure participer aux débats, proposer et décider (on paye bien nos impôts et taxes par internet, pourquoi ne pas l'utiliser pour la démocratie directe ?).

2. Respect de la liberté d'expression dans le temps, dans la durée. Par le **respect de la vie privée et le droit à la tranquillité**. C'est le corollaire à la participation, dans la durée, à la démocratie. Le droit fondamental, comme lorsque l'on vote, à **l'anonymat et au secret**. Il empêche toute pression a priori et a posteriori. Il permet après une délibération de continuer à circuler librement sans que l'on soit soumis à des reproches...

Ce droit à la liberté, essentiel, sera préservé, les personnes pourront proposer, débattre ou décider (sauf sur place puisque vous serez visible, mais les débats ne seront PAS FILMES) grâce à un identifiant (comme encore une fois pour payer taxes et impôts...).

Il faudra bien sûr respecter les lois et les conventions internationales prohibant les propos racistes, discriminatoires, injurieux, diffamatoires... Sinon le compte pourra être supprimé et aussi le droit à s'exprimer et à participer.

III. PREJUGES...

Ces sont quelques exemples tirés de cette campagne électorale de 2020. Ces remarques viennent à la fois de la droite, de la gauche, et certaines personnes sont devenues colistières après quand même.

Ce sont des remarques que j'avais déjà trouvées dans mes lectures sur la démocratie directe.

1. "Avec la démocratie directe la peine de mort va être rétablie".

Oula, ça démarre fort ! Après l'instant où le cœur s'arrête de battre, on se reprend, ce n'est que des élections municipales et non nationales. Et je ne suis pas sûr que même en le demandant les personnes souhaitent en majorité son rétablissement. Plus tard, en poussant encore la réflexion, on s'aperçoit que ce n'est pas les peuples qui ont instauré la peine de mort mais les élites, pour deux raisons sans doute : amuser peut-être une partie du peuple (spectacle) et aussi montrer la force des élites de vie ou de mort et donc de répression (confer inquisition, chasse aux sorcières, guillotins révolutionnaires... Finalement c'est sous la pression du peuple, par des associations, que celle-ci fut abolie.

2. "Ah la démocratie directe c'est le rêve et après le cauchemar".

Jusqu'à preuve du contraire la démocratie directe n'a jamais été appliquée. Les deux fois où ça a failli se faire il faut remonter à 1848 en Allemagne et à 1871 en France avec les Communes de Paris et de Lyon notamment où l'armée est intervenue pour réprimer ce mouvement.

D'autre part, des "cauchemars" ont existé ou existent et ne sont pas causés par des systèmes de démocratie directe.

3. "La démocratie directe mènera à la dictature, à la guerre ou des fous seront au pouvoir"

Comme ci-dessus, la démocratie directe n'ayant jamais été appliquée, les fous au pouvoir actuellement ou qui sont dans le passé arrivés au pouvoir ne sont pas venus là grâce au système de démocratie directe. **Au contraire, les adeptes de la démocratie directe pensent justement que ces soucis n'existeraient pas si la vraie démocratie était appliquée.**

En effet, aucune guerre n'a été causée par les peuples mais à chaque fois par une élite au pouvoir avec le soutien d'une minorité de la population. Avec un référendum sans doute beaucoup de guerres n'aurait jamais eu lieu ou auraient été stoppées bien plus tôt.

4. "Vous êtes un utopique, ça ne peut pas marcher".

Ah, eh bien pourquoi ne pas l'essayer justement. C'est bizarre surtout quand ça vient de personnes dites à gauche et se revendiquant progressistes. Ça n'a jamais été essayé mais, comme bon donneur de leçon, ils connaissent déjà la réponse. Alors que le propre de l'Homme dans son évolution et ses progrès c'est justement l'expérimentation. Mais peut-être ont-ils peur de perdre leur pouvoir ?

L'utopie serait plutôt de croire et faire croire qu'il y a assez de ressources sur Terre pour que notre mode de vie basé sur l'industrie agro-alimentaire, sur une énergie nucléaire et sur l'industrie automobile-pétrolière polluante perdure. Ce mode de vie est non applicable sur l'ensemble de la planète qui n'a pas les ressources nécessaires pour tous. De plus il est très polluant (cancer, infertilité, maladie auto-immune et neurodégénérative).

Enfin paradoxalement les ressources dont l'uranium viennent principalement des pays dits "pauvres" (Mali, Niger). Elles sont essentielles au maintien de notre mode de vie pourtant.

N'est-ce pas ça l'utopie ? Et sans guerres (Mali, Niger, Moyen-Orient), notre mode de vie ne pourrait déjà plus se poursuivre dans ce qu'il est aujourd'hui. C'est ça la réalité malheureusement. Alors même qu'il y a assez de ressources pour tous, s'il n'y avait pas les lobbys financiers...

5. "La démocratie directe fera monter les extrêmes".

Faux, si les extrêmes en France ont progressé de 5 à 30% au second tour parmi les votants ce n'est pas à cause de la démocratie directe qui ne s'applique toujours pas mais à cause des élus de la République qui ne savent pas réagir correctement et écouter la population, à cause de la faiblesse de démocratie dans notre système et aux mauvaises réponses face aux problèmes économiques...

6. "Les gens ne sont pas compétents, il faut les accompagner".

Ahah, jusque quand faut-il accompagner les élèves ? C'est assez évocateur. Les élites ont toujours cru avoir la bonne parole, la bonne solution. Si c'était le cas déjà, elles ne seraient pas divisées. Ah oui c'est vrai, la personne qui me disait ça était de gauche, en Chine il y a le parti unique (corollaire de la pensée unique), comme au temps du soviétisme. On en est encore là ?

De plus si le peuple est incompetent pourquoi le laisser voter. Une bonne dictature avec en tête la même personne qui pense tout savoir ? On a vu les dégâts que ça peut causer, l'amour du pouvoir.

A quoi juge-t-on de la compétence ou incompétence ? Des gens avec un bac+5 ou +8 ne savent pas planter un clou ou sont des extrémistes et d'autres sans le bac sont très cultivées (j'en ai dans mes patients) ... **La compétence est quelque chose de très subjectif.**

Enfin, actuellement nous avons des dirigeants que mes détracteurs ne pourront qu'admettre selon leurs critères que comme compétents. Pourtant nous sommes avec un bon déficit, des réformes qui cassent nos droits... qui causent des guerres, la crise écologique... **Et ce n'est pas la démocratie directe qui n'est pas en place qui a provoqué ce fouillis et donc pas les peuples.**

Exemple : "Constitution municipale de la commune des Molières

Il y a environ 100 autres mairies qui fonctionnent ainsi.

Ca existe déjà, un bel exemple, preuve que nous ne sommes pas utopiques, s'il en fallait encore une.

- Voir le lien: <https://www.lesmolières.fr/wp-content/uploads/2019/03/Constitution-municipale.pdf>

- Site de la commune des Molières, dans l'Essonne, 2.000 habitants: <https://www.lesmolières.fr/comites-consultatifs/>
<https://www.lesmolières.fr/wp-content/uploads/2019/03/Constitution-municipale.pdf>

IV. Mode décisionnel prévu :

- Ce processus décisionnel est prévu en cas d'élection pour la ville de Figeac et la communauté de communes du Grand Figeac.
- Il pourra être modifié par la suite, avec la pratique...

Il sera pratiqué par **4 moyens** :

- 1. dématérialisé**, par internet sur le site de la ville et de la communauté de communes,
- 2. dans les bureaux de chaque mairie** (consultation sur place et possibilité d'ajouter ses contributions),

3. lors des réunions des commissions municipales ou Assemblée citoyenne,

4. à domicile, par des agents tenus au secret et à la confidentialité, pour les personnes invalides ou avec des incapacités de se déplacer.

Etant donné que la salle du conseil municipal n'est pas accessible aux personnes handicapées et que notre liste a au moins deux personnes handicapées alors le lieu sera déplacé soit à la salle Balène, soit à l'Astrolabe (si ok avec le Grand Figeac).

De plus, étant donné que des parents ont des enfants en bas âge et afin que tout citoyen puisse participer, proposer...et débattre, la date du conseil sera aussi déplacer au dimanche après-midi, une fois par mois. Afin d'accueillir un maximum de public.

L'ordre du jour sera disponible par tous les canaux (internet, affichage...) bien une semaine avant la réunion du conseil municipal.

Il y aura un conseil tous les mois afin de gérer plus efficacement les projets, propositions... Actuellement il y a environ 25 points en moyenne à l'ordre du jour du Grand Figeac (se réunit tous les 2 mois environ) et 25 points aussi pour la ville de Figeac (se réunit tous les 3 mois). On aura donc 8-12 points à traiter par mois ainsi.

Ce projet décisionnel sera mis en œuvre dans les 6 mois après l'élection. Les termes et conditions pourront être modifiés par une proposition ensuite à la vue de son fonctionnement... par les citoyens.

Les propositions :

Elles pourront être émises par tous les citoyens habitants et vivants à Figeac et au Grand Figeac, même non inscrit (étudiants...).

Une délibération pourra être proposée pour faire participer les plus jeunes, à partir de 15 ans ?

1. En tout premier lieu : LA PROPOSITION d'une personne.

2. Ensuite, savoir QUI EST COMPETENT ? Confer service juridique municipal. La commune ? Le Grand Figeac ? Le département ?...

Les sujets hors compétence communale ou communautaire pourront quand même être traités. Pour consultation, avis, mais pas de moyens légaux de rendre les décisions obligatoires dans ces cas.

3. Après une proposition, les personnes pourront commencer à débattre, pendant 1 mois ouvré, ensuite elles se décideront.

Cinq types différents de cas de prise de décision ont été répertoriés. La "Constitution" municipale pourra toujours être modifiée au fur et à mesure de la pratique.

1. Consensus :

D'une simple proposition on peut arriver à une nouvelle problématique lors de débats...et à un consensus.

Si la population décide le CONSENSUS alors le conseil municipal peut :

1. **Accepter** (des conseillers peuvent s'abstenir si doutes...).

2. **Demander un recours en référé, question préjudicielle, au juge administratif ou au préfet**, s'il y a un doute sur la légalité...

3. **Demander une étude** complémentaire s'il y a un engagement financier important ou un projet important.

Après le recours en référé ou l'étude, la proposition est de nouveau mise en débat pendant 1 mois ouvré pour décider ensuite d'un consensus ou d'un vote favorable ou non.

Si CONSENSUS ou VOTE "OUI" alors la décision est appliquée dès que possible par les services compétents de la municipalité et du Grand Figeac (pouvoir exécutif).

- **Par exemple pour la proposition d'INDEPENDANCE ENERGERTIQUE.** Il ne fait presque pas de doute ? que la

population préférera rendre autonome son logement (moins de taxes...) plutôt que la création de champs d'éolienne de 150m de haut ou de 25 méthaniseurs polluant les nappes phréatiques et l'eau... La population préférera faire des économies d'énergie plutôt que d'en créer de manière "industrielle" et toujours polluante.

- **Un autre exemple, les SUVENTIONS POUR LES CLUBS, ASSOCIATIONS.** Si quelqu'un propose plus de subvention pour son club, il va de soi que chacun voudra plus de subvention pour son club aussi... Et on ne peut les augmenter indéfiniment. En dehors de toute relation, les personnes décideront sans doute des critères d'attribution de ces subventions comme, peut-être, une égalité par rapport au nombre d'adhérents. Puis l'idée que des structures communes soient créées et prises en charge par la collectivité à condition qu'elles puissent être partagées et qu'elles soient nécessaires pour la pratique du sport en question. On peut tous avoir un jour ou l'autre un enfant qui fait du vélo ou du rugby ou du foot ou de l'escrime, de la musique...

2. Vote "oui" majoritaire :

Une proposition, après débats, obtient un vote favorable majoritaire. Elle est présentée alors au conseil municipal qui peut :

1. Accepter.

2. S'abstenir et demander une prolongation des débats en posant d'autres problématiques.

3. Demander, en cas de doute de la légalité, **un recours en référé** auprès du juge administratif ou du préfet.

4. Voter pour une demande d'étude, en cas d'engagement financier important. Une fois l'étude effectuée alors le délai d'1 mois ouvré recommence, débat des citoyens et vote (oui, non, consensus).

Par exemple, pour L'HOTEL DU VIGUIER et son rachat par le Grand Figeac, dans quels buts ?

Une majorité aurait pu voter pour y installer le festival de théâtre l'été, d'autres festivals en cours d'année, quand même quelques chambres d'hôtel

***, des ateliers d'artisans et de produits locaux, des salles et locaux pour les associations. Voir aussi, avant la mise en place dans ses locaux actuels de la médiathèque.

Le but étant d'amener la population en centre historique et aussi de faire vivre les commerces du centre historique...et le tourisme.

Domage, il n'y a pas eu de "consultation".

3. Vote "non" majoritaire :

Cela conduit à un REJET. **La proposition ne peut être représentée qu'après une année (pour assurer une stabilité).**

Par exemple, le président du grand Figeac souhaite créer un "HOTEL DU GRAND FIGEAC" dans les lieux des anciens locaux EDF à Bataillé à Figeac parce qu'il n'y a pas assez de bureaux rue Victor Hugo (coût 2.000.000€).

Les citoyens refusent et proposent que les employés travaillent chez eux, grâce à internet, quelques demies journées ou jours par semaine (e-travail). Coût 50.000€.

4. Vote sur propositions multiples :

C'est une **solution intéressante dans le cadre de l'application de la démocratie directe. Comme pour le consensus.**

Par exemple, la Mairie propose de créer un PARC AVEC JEUX, PARKING, PROMENADE PIETONE (coût approximatif de 500.000 euros) au bord du ruisseau de Planioles près de la Curie à Figeac.

- Une personne fait la **contre-proposition de créer ce parc avec jeux place Vival**, en la rendant piétonne, coût 30.000€, elle explique que les gens peuvent venir en transport collectif ou par mobilité douce, de plus si le centre est piéton alors les citoyens peuvent se promener en centre-ville et aussi y faire des achats, que c'est bon pour le commerce, les liens sociaux...

- D'autres demandent aussi des jeux dans leurs quartiers, pourquoi que sur le centre-ville ? **Le coût pour aménager une dizaine de place dans la ville serait globalement de 500.000€ comme pour le projet initial de la mairie ! Ce qui renforcerait les liens de quartiers...**

L'ensemble fait qu'on arrive à plusieurs propositions :

1. Parking, jeux, promenade à la Curie (coût 500.000€).
2. Jeux place Vival, piétonisation du centre pour se promener et favoriser les commerces... (coût 30.000€).
3. Projet global d'aménagement des places de la ville, une dizaine (coût 500.000€).

A partir d'une simple question, proposition, une nouvelle problématique ressort ce qui englobe plusieurs domaines (aménagement de la ville, transport, liens sociaux...).

Et on pourrait arriver à une majorité "oui" ou à un consensus pour l'aménagement d'une dizaine de places à Figeac avec jeux pour enfants (et même mise en place du compost collectif dans le cadre de conventions entre particuliers et maraîchers pour l'utilisation d'une partie des parcelles des jardins en permaculture) ...

Le coût serait le même que pour le projet initial du Maire. Soit 500.000€ mais avec l'aménagement d'une dizaine de places, l'attractivité du centre historique renforcée et un lieu de promenade en centre historique.

5. Demande de prolonger le débat :

Si à la suite des débats, les personnes souhaitent continuer majoritairement à poursuivre la discussion (consensus approchant, demande de plus de réflexion pour favoriser l'émergence d'un plan global suite à une proposition "banale") ... Alors **le délai est rallongé d'1 mois ouvré supplémentaire.**

V. FIGEAC 2050 :

C'est un projet personnel. **Comme prévu il sera, comme tout projet, proposé, débattu et décidé par les citoyens.**

A mon idée ce projet permettrait une croissance pour les 30 années à venir dans le Grand Figeac.

Il touche 3 domaines principaux :

- 1. ENERGIE**
- 2. AGRICULTURE**
- 3. TRANSPORT**

Il sera **parallèlement conduit un projet au niveau du tourisme et des métiers d'arts.**

L'ensemble devrait permettre une **CROISSANCE "VERTE"** pendant 30 ans, de créer des emplois, de diversifier les industries et d'**EVITER UN RISQUE COMME A DECAZEVILLE** avec le "monopole" dans le secteur industriel et de l'emploi des mines.

En effet Figeac a surtout des emplois dans l'aéronautique.

LA RESTAURATION DU CANAL DE FIGEAC (au moins dans sa partie du centre historique) en serait le symbole. Ce canal de l'abbaye est en partie lié à l'expansion de la ville de Figeac. Il existait depuis le XIIème-XIIIème siècle. Il était **MONUMENT HISTORIQUE** (inscrit aux Beaux Arts) et à ce titre cela semblait utopique de croire qu'il disparaîtrait. Il a été comblé sur près de 20 ans par les différentes municipalités afin de faire une route et un parking !

Comme **EN BOURGOGNE, ILS ONT REUSSI A CREER UN CHATEAU MEDIEVAL (GUEDELON)**, ce qui n'a **RIEN COUTE** à la collectivité publique. Je proposerai sa restauration en créant une association d'utilité publique (où pourront investir les entreprises et particuliers) et des chantiers "participatifs" directs.

En lien direct avec le patrimoine, le tourisme et l'économie local, la municipalité favorisera l'implantation sur Figeac d'une **école de Métiers d'Arts et d'artisans** afin de parfaire et partager les savoirs-faires ancestraux et traditionnels. Et pourquoi pas créer un festival en rapport...

Ce projet est partagé par quelques membres de la liste mais pas tous. Pas d'amalgame donc, chacun reste libre de ses idées. Par exemple, certains sont pour la piétonisation du centre historique, d'autres non...; mais ce sont les citoyens qui décideront.

Ce projet serait mis en place progressivement bien sûr. Et adapté au fur et à mesure. Il permettrait une forte attractivité, à la fois au niveau de la population, de l'attrait touristique, du cadre de vie, de la diversification industrielle, une **dépollution** des sols, des rivières et de l'air. Il serait **créateur d'emploi**, de bien être...et sans aucun doute précurseur notamment en milieu rural.

1. Energie :

- En favorisant le développement des **indépendances énergétiques** avec des énergies les plus "propres" possibles (panneaux photovoltaïques, petites éoliennes, géothermie, pompe à chaleur...). Avec l'aide d'experts afin de répondre au mieux aux particularités de chacun.

- **Abandon de tout projet permettant à des "gros" investisseurs privés de créer des "usines à gaz"**, c'est à dire des plans énergétiques gigantesques ("usines") avec des retombées environnementales très controversées.

- Abandon de tout projet d'implantation d'éolienne de 150m de haut avec des pâles de 50m ou 75m...!

- Abandon de tout projet de méthaniseurs (25 prévus pour être implantés sur le Grand Figeac d'ici 2050!).

Ce projet de méthaniseurs est estimé à un coût de 100 à 150 millions d'euros. Pour cette même somme nous pouvons isoler et rendre autonome en énergie près de 20 à 30.000 logements individuels et collectifs sur le Grand Figeac.

- **Récupération des eaux pluviales** notamment, à inclure dans tout permis de construire.

- Favoriser **l'implantation de nouvelles entreprises** sur le Grand Figeac en lien avec les énergies renouvelables.

2. Agriculture :

- favoriser l'implantation sur Figeac d'une **école de la permaculture**,
- favoriser par des **conventions le maraîchage** chez des particuliers avec des jardins parfois avec des parcelles laissées à "l'abandon",
- **compost collectif** sur une dizaine ou vingtaine de place dans Figeac,
- par des **AMAP**... vente la plus directe possible entre les paysans et les collectivités ou les paysans et les particuliers,
- **aides aux paysans** en fournissant des lieux et locaux appropriés pour leurs ventes,
- **réduire les pollutions** des eaux, de la terre et de l'air. Incitation et aide aux agriculteurs "conventionnés" pour les aider dans le retour à une belle et bonne agriculture,
- favoriser ainsi la création d'**emplois dans un secteur "vital"** avec ainsi la venue de population dans les villages du Grand Figeac qui vivront et travailleront sur place ce qui favorisera aussi le maintien des **écoles dans ces municipalités et l'ouverture de nouveaux commerces**...,
- aider à créer un **festival de la permaculture**...

3. Transport :

- Le **coût pour le transport ROUTIER** sur le Grand Figeac est sur 30 ans de **1,2 à 1,5 milliards d'euros**. Oui c'est énorme. Il concerne tout ce qui tourne autour du transport routier : entretien des routes, création de déviations, taxes sur les véhicules et assurances, frais pour achats de voitures et leur entretien...

Sans compter le prix de la pollution.

- Le but ici est de passer progressivement et le plus rapidement possible **vers une mobilité axée sur des transports collectifs corrects et la mobilité dite douce pour les petits trajets quotidiens.**

- Parallèlement, un **service sera proposé de "porte à porte" pour les personnes avec des incapacités ou invalidités**, avec des horaires adaptés à chacun (comme nos ambulanciers arrivent bien à le faire). Ce qui évitera aussi la solitude ou la difficulté de sortir des personnes âgées.

Et oui, c'est étonnant. **1,5 milliards c'est exactement le coût qu'il faudrait sur 30 ans pour avoir un transport collectif et favoriser la mobilité "douce"**, ça ne coûterait pas plus cher, voir on ferait des économies, mais en tout cas il y aurait beaucoup moins de pollutions... Remplacer progressivement par un autre revêtement (le goudron étant cancérigène on imagine bien que des particules se retrouvent dans l'eau d'écoulement).

- Laisser un axe routier **automobile, créer un circuit pour les passionnés.**

- Favoriser **l'implantation de nouvelles entreprises sur le Grand Figeac liées à ses modes de mobilités.** Et donc création d'emplois dans un secteur moins polluant.

Cadre et croissance « verte » :

Ce sont les objectifs grâce aux travaux effectués dans les domaines précédents de l'énergie, du transport et de l'agriculture :

- des **emplois** en rapport avec la nature,
- une **santé préservée ainsi que la faune et la flore**, améliorer l'attractivité de l'hôpital et le **retour de services publiques**, créer des études dans le cadre de la MSP et du pôle de santé, améliorer les statuts...,

- **l'aide à la création de 2 écoles, en permaculture et dans les métiers d'arts,**

- une **meilleure attractivité touristique** sur une plus longue période, plus étalée, **grâce à l'ouverture de monuments privés et à la restauration du canal de Figeac qui serait un chantier emblématique aussi,**

- **le tout favorisant les commerçants** du centre historique de Figeac en particulier et du **Grand Figeac aussi, dans les villages, par la création d'emplois sur place, dans ses villages,**

- le **renforcement de la proximité et le lien social** dans le cadre de l'aménagement progressif des places (une dizaine au moins) dans les quartiers de Figeac.

A titre indicatif : brève bibliographie...

Généraux :

- « *Que demande le peuple, les cahiers de doléances de 1789* », ed. Textuel, Institut universitaire de France, 2019.
- « *L'imposture Macron, un business model au service des puissants* », Attac, Fondation Copernic, ed. Les liens qui libèrent, 2018.
- « *Oiseaux, merveilleux oiseaux* », Hubert Reeves, ed. Du Seuil, 2015
- « *Manifeste pour la Terre et l'humanisme* », Pierre Rabhi, ed. Actes Sud, 2011.

Permaculture :

- « *Vivre avec la terre, manuel des jardiniers-maraîchers* », Perrine et Charles Hervé Gruyer, Actes Sud, Ferme du Bec Hellouin, 2019.
- « *Permaculture, guérir la terre, nourrir les Hommes* », Perrine et Charles Hervé Gruyer, Actes Sud, Ferme du Bec Hellouin, 2017.
- « *Le livre noir de l'agriculture, comment on assassine nos paysans* », Isabelle Saporta, ed. J'ai Lu, 2012.

Démocratie participative, démocratie directe :

- « *Démocratie Directe* », Alexandre Leber, ed. du Panthéon, 2016.
- « *Plaidoyer pour une démocratie populaire* », Pascal Mounier, ed. L'Harmattan, 2015.
- « *La législation directe par le peuple, ou La véritable démocratie* », Carl Rittinghausen, 1^{ère} éd. 1851, ed. Gallica-BNF, 2013.
- « *De la démocratie participative, fondements et limites* », Marc Crépon et Bernard Stiegler, ed. Fayard, 2007.

MSP :

- « *Monter et faire vivre une maison de santé* », Pierre De Haas, ed. Le Coudrier, 2015.

Ecologie (initiatives, transport, mobilité, habitat...) :

- *revue Dard Dard* (mobilité, résilience, écologie, alternatives...), 2019.
- « *Réussir la transition écologique* », Grégory Derville, ed. terre vivante, 2019.
- « *Réussir le passage à l'ecomobilité* », France nature environnement, ed. Ademe, 2018
- « *Elus et citoyens en action – économie, solidarité, mobilité, santé, démocratie* », revue Village, H.S. n°2, 2017.
- « *Le retour de la bicyclette, histoire des déplacements en Europe de 1817 à 2050* », ed. La Découverte, Frédéric Héran, 2015.

VI. Exemples de propositions fictives...:

Propositions qui auraient pu avoir lieu ou qui pourraient avoir lieu.

1. "Je voudrais une augmentation de la **subvention** de mon club de foot"
2. "faire **démissionner un membre du conseil**"
3. "...." - pour **ceux qui râlent...**
4. "je voudrais la **cuisine bio** à l'école"
5. "je voudrais des **composts collectifs**"
6. "je voudrais des caméras **vidéo-surveillance**"
7. "je ne veux pas de **cumul des mandats**"
8. "je voudrais une **journée handisport**"
9. "je voudrais la **restauration du canal**"
10. "je voudrais une **aire de jeux**"
11. "je voudrais un **centre historique piéton**"
12. "je voudrais que les **enfants participent** aussi à la **démocratie directe**"
13. "**indépendance énergétique**"
- 14 "sur **l'hôtel du Viguié**"

Journal de la Démocratie Directe #3 (écrit début février 2020)

- DEMOCRATIE - PAIX- LIBERTE -

Ce sont des idées de 5 colistiers, en plus des autres idées des journaux #1 et #2. Yep. Vive la Démocratie, la liberté de parole et la multiplication des idées et des initiatives !

Pour proposer publiquement, débattre et décider ou non ensuite...

I. Famille, « égalité », social :

1. Parité, notamment dans les vice- présidences du Grand Figeac, dans les adjoints au maire, dans les conseils d'administration des organismes en lien avec la mairie et le Grand Figeac (conseils d'administration).

2. Voir pour engager des négociations avec l'ARS et les associations locales pour la réouverture d'une **maternité à Figeac**, essentielle pour son développement et sa population ...

- Maintien des **consultations de spécialistes** sur Figeac et aides financières et logistiques pour accéder à ces consultations si besoins de se déplacer /transporter.

3. Etudier les **transports collectifs**/regroupés pour les populations dépourvues de moyens /capacités de locomotions (tranches horaires sur les hôpitaux spécialisés).

- Prévoir des **aires de co-voiturages** en périphérie et des parkings en ville gratuits avec des places réservées pour les femmes enceintes et avec de jeunes enfants.

- **Site internet de covoiturage sur le site internet de la ville** et du Grand Figeac.

4. Mettre en place un **service** qui regroupe assistance sociale, psychologue, éducateur spécialisé, médiateur, représentants d'assos **pour accompagner les familles en difficultés** : famille mono parentale avec des enfants, violence conjugale, aider des parents dans l'éducation, personnes qui sont en difficulté sociale et financière transitoire (problème des frais excessifs sur des découverts minimes et temporaires).

5. Proposer un **atelier cuisine** pour les personnes en difficultés allant au resto du cœur ou au secours populaire...

- Découverte et optimisation des aliments pour éviter l'utilisation de plats cuisinés issus de la grande distribution et ayant peu de qualités nutritives).

- **Atelier associatif pour aider les citoyens à réparer leur automobile** (voir aide de l'employeur).

6. Faire des **aires de jeu** pour les enfants en centre-ville et sur des places de quartiers.

7. Construire une **vraie politique d'accompagnement des personnes dépendantes** ou en perte d'autonomie. Favoriser, selon leurs choix le maintien à domicile ou les aider à accéder à des hébergements adaptés.

- Aider pour l'administratif.

- Valoriser les aidants qu'ils soient familiaux ou salariés.

8. **Habitat intergénérationnel** impliquant la mise à disposition d'espace à vivre notamment chez des personnes âgées (pouvant ainsi fournir aussi un complément de revenus) pour des scolaires ou apprentis en recherche d'hébergement.

9. Acter une participation citoyennes type « **conseil de quartier** » sur le principe présenté par la loi 'Lamy' pour les QPV mais sans la contrainte des critères de densité de population et de revenu médian.

II. Formations, scolarité :

1. **Sensibiliser à la formation continue et au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)** afin de permettre à tous d'avoir une seconde chance et un niveau qualifiant pour un travail plus adapté. Et ce sur notre territoire et dans le cadre de l'égalité des chances.

2. **Achat groupé** des fournitures scolaires.

3. Favoriser l'installation d'une **école des arts et métiers à Figeac**.

4. Favoriser l'installation d'une **école de la permaculture à Figeac**.

5. Favoriser pour les personnes **sans emplois qualifiés** de travailler dans des **stages d'immersion /découverte /initiation** (pour mieux faire le bon choix) dans des métiers artisanaux/manuels offrant aussi des possibilités de qualifications (plombier, électricien, peintre...).

6. **Pour l'alimentation principalement les cantines collectives** : scolaires, résidence personnes âgées, hôpitaux, centre de vacances... **Privilégier les aliments issus d'agricultures /élevages raisonnés et locaux**.

- De la culture à la transformation impliquer (sensibiliser) dès leurs plus jeune âge les enfants.

6. **Aides logistiques et financières aux TPE/PME pour loger/transporter des apprentis**.

III. Transport :

1. **Gagner en pouvoir d'achat en proposant une autonomie énergétique individuelle et une mobilité collective** (transport en commun, site internet de la ville pour le covoiturage -location de voiture) et **une mobilité douce**. Soit près de 300€ d'économies par foyer et par mois ! Etudier les besoins supplémentaires en dessertes par transports collectifs dans un premier temps.

2. **Favoriser le transport ferroviaire des voyageurs et des marchandises** qui permettent de baisser considérablement le fret routier qui dessert les entreprises. **Baisse de la pollution**, ...

3. Proposer un circuit de navette pour aller à Saint Dau, Puy de Corn, ..., à la piscine de Capdenac-Gare, au bowling...

4. Loisirs/ distractions, culture.

- Etudier un système de **covoiturage lors de sorties** (cinéma en plein air pour l'été, les différentes sorties proposées par le Grand Figeac mais pas que).

- Proposer des bus en direction des spectacles interne et externe à notre département/ région voir plus : festivals...). Sur le même principe, aider les associations culturelles, sportives dans leurs déplacements....

IV. Energie, habitat :

1. Demander une **étude sur l'isolation des écoles et de tout bâtiment publique** (amiante ?).

2. Se servir des immeubles ou locaux vides pour créer des logements.

- **Taxer (?) les propriétaires dont les maisons ou appartements sont laissés à l'abandon et proposer l'achat du bien par la mairie**.

- S'il y a des travaux à faire, le proposer par des associations d'insertion de personnes en difficultés et/ou des chantiers participatifs avec l'aide d'artisans ou autodidactes en retraites pour la transmission des savoirs sur l'exemple de l'« outil en main »

3. **Partage de matériaux pour le bricolage** et soutien pour ceux qui le souhaitent avec les retraités notamment...

4. **Tarifification dégressive pour l'eau, incitative pour le compostage** (voir paiement contre remise de compost pour la permaculture en place), ce qui permettrait de baisser la taxe sur les ordures ménagères.

Pourquoi démocratie « DIRECTE ».

Parce que nous voulons VOS idées, nous voulons que TOUS les Figeacoises et Figeacois, petits ou grands, S'EXPRIMENT.

Il n'y a pas de mauvaise idée, une idée peut en amener une autre, ainsi nous pourrons TOUS ENSEMBLE réaliser VOS projets.

Contrairement aux démocraties dites « représentatives ou participatives » !

**FIGEAC est notre ville, nous y sommes bien !
Décidons davantage à notre bien-être !**



***Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique merci.
Sur papiers recyclés ou papiers venant de forêt éco gérées.***

- 1. Frédéric BARBIER DAMIETTE, 41 ans.**
Master en Droit et Science politique. Licence en kinésithérapie.
- 2. Chantal GRIN, 54 ans, aide-soignante.**
- 3. Bruno VARIER, 54 ans, électricien à Forest.**
- 4. Marion MARQUE, 37 ans, aide médico-psychologique.**
- 5. Jalal LAMKARTATE, 41 ans, commercial.**
- 6. Agnès TROUCHE, 38 ans, adjointe administrative.**
- 7. Rabah BOUGUERRA, 74 ans, chef d'entreprise retraité.**
- 8. Isaure LAMOUREUX, 29 ans, docteur en médecine.**
- 9. Pierre MEUSNIER, 33 ans, éducateur spécialisé.**
- 10. Cécile Andrée DENNI, 43 ans, enquêtrice.**
- 11. Jean-François TROTET, 69 ans, cadre technique retraité.**
- 12. Raphaëlle DIZEUX, 41 ans, hortultrice.**
- 13. Laurent LIGERON, 49 ans, intérimaire.**
- 14. Corinne BOËGLY, 51 ans, demandeuse d'emploi.**
- 15. Claude FABRE, 83 ans, retraité électricien de Forest.**
- 16. Isabelle DUROC, 55 ans, aide à domicile.**
- 17. Hubert BIESER, 82 ans, directeur de soins retraité.**
- 18. Rolande NAYROLLES, 64 ans, chef d'entreprise retraitée**
- 19. Sylvain COTTON, 46 ans, artisan.**
- 20. Florence RIEBEL, 60 ans, bibliothécaire.**
- 21. Laurent GUYON, 52 ans, intérimaire.**
- 22. Esther LASFARGUES, 68 ans, docteur en médecine.**
- 23. Guy BOUSQUET, 55 ans, ambulancier.**
- 24. Colette MENCHI, 78 ans, retraitée.**
- 25. Jean-Luc COSSARD, 42 ans, intérimaire.**
- 26. Claudie DENIS, 64 ans, retraitée.**
- 27. Mohamed MOUSTOIFFA, 28 ans, opérateur à Ratier.**
- 28. Claudie DUPUIS, 85 ans, retraitée.**
- 29. Daniel BERTEIL, 67 ans, retraité.**
- 30. Laure FABRE, 80 ans, retraitée.**
- 31. Daniel RAYNAUD, 65 ans, retraité.**